DELIBERATION N° 50

Aménagement de l'îlot Pasteur
Sollicitation des subventions prévues dans le contrat d'agglomération 2007-2013

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :34
Nombre de votants :39

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le Contrat d'Agglomération a été signé en février 2010 entre l'État, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime.

Il prévoit dans son Axe « Ancrer Dieppe-Maritime dans sa vocation de Pôle régional structurant » - Objectif « Investir dans des équipements structurants », la fiche action n°52 relative à la première phase d'aménagement du Pôle Pasteur, comprenant notamment la démolition des bâtiments, le traitement paysager des abords du site jusqu'au parking de l'hôpital, ainsi que la création de la voie interne à l'opération.

Le réaménagement de ce site en reconversion vise à renforcer le pôle santé de l'agglomération, mais également la reconquête d'un site situé en cœur de ville, la valorisation du patrimoine bâti de l'ancien lycée de l'Émulation Dieppoise, ainsi que l'amélioration des circulations dans le quartier de l'hôpital.

Lors de la première phase de l'opération, l'ensemble des bâtiments destinés à être démolis l'ont été, à l'exception d'un bâtiment en rez-de-chaussée situé à l'angle de la rue des Hospices et de l'avenue Pasteur qui le sera prochainement.

Parallèlement à ces démolitions, l'EHPAD Jacques Bonvoisin et l'IFSI ont vu le jour et sont venus ancrer les principes de création d'un pôle à vocation santé.

Pour la réalisation des aménagements de voiries, la Ville de Dieppe a souhaité mobiliser le fond friches de l'EPF Normandie. Une convention spécifique a été signée le 19 avril 2010, fixant les modalités d'intervention de l'EPF en qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation d'éléments de voirie structurant l'îlot Pasteur.

Dans un premier temps, l'objectif d'un réaménagement complet de l'îlot, a été recentré sur la création d'une voie interne reliant la rue Desmarquets à la rue des Hospices en désenclavant le cœur d'îlot.

Les voiries adjacentes ont volontairement été ciblées pour une prochaine phase de travaux, une fois l'ensemble des parcelles commercialisées, et ce afin de ne pas à avoir à modifier les profils de voirie, la desserte en réseaux des terrains et de pouvoir réaliser les raccordements aux réseaux des futures constructions avant les voiries définitives.

<u>Plan de financement prévisionnel des aménagements de voiries :</u>

DÉPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT
Suppression branchement gaz	1 247 €	Dieppe Maritime	100 000 €
Extension réseau électricité + transformateur tranche 1	23 388 €	Région Haute Normandie*	107 500 €
Maillage réseau eau potable rue Desmarquets	25 690 €	EPF Normandie*	126 016 €
Extension réseau eau potable rue Desmarquets	4 398 €	Ville de Dieppe	384 964 €
Étude d'aménagement	8 000 €		
Maîtrise d'œuvre voie nouvelle	2 171 €		
Mission CSPS voie nouvelle	441 €		
Travaux d'éclairage public voie nouvelle	29 858 €		
Aménagements complémentaires trottoirs rue Desmarquets	5 802 €		
Enveloppe pré-aménagement Fonds friches EPF Normandie	359 532 €		
Aménagement des rues Dulague et Desmarquets	257 953 €		
TOTAL	**718 480 €**	**TOTAL**	**718 480 €**

** Convention de pré-aménagement du 19 avril 2011*

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à la SEMAD en 2012 a permis de finaliser les études de faisabilité et de valider la programmation suivante :

→ un premier programme comprenant un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMP) et une résidence sociale pour le lot situé à l'angle de la rue Desmarquets et de la rue H. Bonvoisin,

→ un second programme comprenant pour le lot situé à l'angle de l'Avenue Pasteur et de la rue des Hospices :
- une crèche à horaires décalés, dont les besoins et la faisabilité ont été avérés par une étude spécifique réalisée par la société Défi-Crèche,
- une résidence étudiante d'une capacité de 40 à 60 chambres-studettes, qui permettra de répondre à la demande en logements étudiants, dont les besoins ont été confirmés par une étude auprès de l'ensemble des centres d'enseignement de l'agglomération,
- un Pôle Ressources Santé et un centre de vaccination dont la mission sera d'animer et de coordonner un réseau local de prévention dont l'implantation à proximité de l'Hôpital offrira une bonne visibilité,
- des bureaux destinés à des activités liées au domaine de la santé,
- des logements correspondant à une trentaine de logements.

La programmation identifiée dans le Contrat d'Agglomération 2007-2013 a donc été confirmée. Les montages opérationnels de ces deux opérations sont en cours de définition, pour un démarrage des travaux de construction fin 2014.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Contrat d'Agglomération en date du 3 février 2009,
- la délibération en date du 2 avril 2010, approuvant les termes de la convention de pré-aménagement de l'îlot Pasteur conclue avec l'EPF Normandie,

Considérant l'avis des commissions n° 1 du 13 janvier 2014 et n° 6 du 14 janvier 2014

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention de 100 000 € auprès

de Dieppe-Maritime prévue au Contrat d'Agglomération 2007-2013 et à signer toutes les pièces nécessaires à son obtention.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire